

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Procès-verbal d'une séance d'ajournement du conseil municipal de la Ville de Saint-Lin-Laurentides tenue le jeudi 3 juillet à 12 heures, suite à la séance extraordinaire tenue le 20 juin 2025 à 11 heures 30, à l'hôtel de ville, sis au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides, en la salle du conseil.

**À distance:** Monsieur Mathieu Maisonneuve, Maire  
Monsieur Luc Cyr, Conseiller district 1  
Madame Cynthia Harrisson-Tessier, Conseillère district 2  
Madame Lynda Paul, Conseillère district 3  
Monsieur Robert Portugais, Conseiller district 5  
Madame Isabelle Auger, Conseillère district 6  
Monsieur Pierre Lortie, Conseiller district 7  
Madame Chantal Lortie, Conseillère district 8

**Sont absents(es):** Monsieur Mario Chrétien, Conseiller district 4

Tous formant quorum sous la présidence du maire.

Sont également présents :  
Madame Marie-Claude Sénéchal, directrice générale,  
M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale.

**RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Mathieu Maisonneuve, maire, constate le quorum et déclare la séance d'ajournement ouverte.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Période de questions de 12 h 21 à 12 h 21.

**241-07-25 ORIENTATION DU CONSEIL / STRATÉGIE DE  
RENOUVELLEMENT DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT DES  
EAUX USÉES**

PROPOSÉ PAR : Mme Isabelle Auger  
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

Attendu que les infrastructures de traitement des eaux usées de la Ville de Saint-Lin-Laurentides dépassent actuellement leur pleine capacité de traitement, entraînant des non-conformités par rapport aux normes de rejets du MELCCFP;

Attendu qu'en raison de ces non-conformités, le statu quo n'est pas une option soutenable;

Attendu que des projets de développements immobiliers, déjà approuvés par la Ville, sont présentement en attente d'approbation de la part du MELCCFP et que ces approbations ne leur seront pas octroyées tant que la Ville n'aura pas, elle-même, obtenu les approbations requises quant à la solution technologique retenue pour le traitement de ses eaux usées;

Attendu que l'actuel conseil a été informé que la solution technologique retenue par le conseil municipal en 2021, à savoir une usine de traitement des eaux usées entièrement mécanisée, représente des coûts qui dépassent largement la capacité financière des citoyens de Saint-Lin-Laurentides;

Attendu qu'il y a lieu d'analyser la possibilité d'optimiser les installations technologiques déjà en opération pour le traitement des eaux usées;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que, dans un souci de gestion responsable et optimale des fonds publics, le conseil municipal souhaite retenir la solution technologique qui permettra, dans un premier temps, à la Ville de se conformer auprès du MELCCFP, puis par la suite, d'aller chercher le maximum d'aide financière gouvernementale, de contribution de la part des partenaires industriels, de respecter les besoins de développement immobiliers futurs acceptables, y compris la possibilité de phaser le développement;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Isabelle Auger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Portugais et résolu à l'unanimité :

- de mandater l'administration municipale d'explorer les options technologiques disponibles pour le traitement des eaux usées de la Ville, en considérant notamment - mais de façon non limitative - les facteurs suivants : retour à la conformité quant aux rejets, maximisation de l'aide financière gouvernementale, contribution des partenaires industriels, respect des obligations prises par la Ville quant aux projets immobiliers pré-autorisés, cohérence dans le développement futur de la Ville en fonction des infrastructures déjà en place et projetées, notamment au niveau de la capacité des sources d'approvisionnement en eau potable;
- de revenir au conseil municipal dans un délai qui permettra à ce dernier d'être en mesure de prendre la décision qui s'impose quant à la solution technologique de traitements des eaux usées de la Ville, en ayant en main toutes les informations qu'il considère essentielles, pour prendre une décision éclairée, et ce, d'ici la fin de son mandat.

Le maire demande le vote.

Vote:

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Luc Cyr, Cynthia Harrisson-Tessier, Lynda Paul, Robert Portugais, Isabelle Auger, Pierre Lortie et Chantal Lortie (7)

Votent contre : Aucun (0)

Résultat :

Pour : 7  
Contre : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**242-07-25 ROCK FEST POUR LA SANTÉ MENTALE 2025**

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lortie  
APPUYÉ PAR : M. Pierre Lortie  
ET RÉSOLU : à la majorité

Attendu que le conseil municipal a reçu une demande de M. Roger Cesare, président du Rock Fest pour la santé mentale, pour la tenue d'un événement du 1<sup>er</sup> au 3 août 2025 à la résidence située au 1126, rue Lapière à Saint-Lin-Laurentides;

Attendu que le Rock Fest pour la santé mentale est un événement à caractère social et communautaire visant à sensibiliser la population aux enjeux liés à la santé mentale, que la Ville est sensible à cette cause et souhaite soutenir les organisateurs dans leurs démarches;

Attendu que malgré l'importance de l'événement, le lieu proposé ne respecte pas la réglementation de zonage en vigueur, la tenue d'activités de type événementiel n'étant pas permise dans cette zone résidentielle;

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Attendu que la direction générale a émis, en date du 26 juin 2024, une lettre confirmant l'autorisation de principe pour l'édition 2024 de l'événement, conditionnelle à la transmission de documents, au respect de la réglementation municipale (notamment les normes relatives au bruit et à la sécurité) et à l'obtention des autorisations requises;

Attendu que la présente autorisation constitue une mesure exceptionnelle et que le conseil municipal souhaite encadrer définitivement la tenue de cet événement sur des sites appropriés à l'avenir;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantal Lortie, appuyé par monsieur le conseiller Pierre Lortie et résolu à la majorité :

- d'autoriser à titre exceptionnel la tenue de l'événement Rock Fest pour la santé mentale 2025, du 1<sup>er</sup> au 3 août 2025, à la résidence située au 1126, rue Lapierre à Saint-Lin-Laurentides, aux mêmes conditions énoncées dans la lettre d'autorisation émise par la direction générale le 26 juin 2024;
- de préciser que cette autorisation est la dernière émise par le conseil municipal pour la tenue de cet événement sur un site résidentiel privé, en raison de la non-conformité du site avec le zonage municipal applicable;
- de conditionner cette autorisation à l'engagement écrit des demandeurs à organiser l'édition 2026 dans un lieu autorisé par la réglementation municipale, incluant un lieu public, commercial ou communautaire, et à planifier le tout suffisamment à l'avance avec la Ville de Saint-Lin-Laurentides;
- d'indiquer que tout manquement à cet engagement pourrait compromettre la collaboration de la Ville pour les éditions futures;
- de réaffirmer l'intérêt de la Ville à accompagner les organisateurs dans l'identification d'un site conforme pour les prochaines éditions.

Le maire demande le vote.

Vote:

Votent en faveur : Mesdames et messieurs Luc Cyr, Lynda Paul, Robert Portugais, Isabelle Auger, Pierre Lortie et Chantal Lortie (6)

Votent contre : Madame Cynthia Harrisson-Tessier (1)

Résultat :

Pour : 6

Contre : 1

La proposition est adoptée à la majorité.

**243-07-25 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

PROPOSÉ PAR : Mme Lynda Paul  
APPUYÉ PAR : M. Robert Portugais  
ET RÉSOLU : à l'unanimité

À 12 heures 35, la séance extraordinaire est levée.

Le maire demande le vote. La proposition est adoptée à l'unanimité.

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE MONTCALM**  
**VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**

Je, Mathieu Maisonneuve, maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

*Copie originale signée*

---

Mathieu Maisonneuve, maire

*Copie originale signée*

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et  
directrice de la conformité municipale